



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 02/05/2023

DATE DE CONVOCATION : 26/04/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Nicolas ELLEOUE

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Loïc HERVOIR à Nathalie BERTHO, Yannick GOUGEON à Christophe LERAY, Nathalie DREAN à Yannick TRINQUART, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Laurent KERIVEL

ABSENT(S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Magali POISSON-VANNIER (excusée), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice GAUBERT

Aménagement du territoire

2023.05.002 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE ZS 24

M. Yannick TRINQUART, adjoint à l'aménagement, informe que l'office notarial de Guichen a transmis à la commune une proposition d'achat de la parcelle ZS 24 située aux Allanteries, d'une superficie de 27 572 m² appartenant à l'indivision DURAND. M. TRINQUART informe qu'un emplacement réservé a été inscrit de longue date au PLU sur cette parcelle en vue de créer un espace naturel de loisirs classé en zone NL. Le prix de vente proposé par les vendeurs est de 10 000 €. Le conseil municipal doit se prononcer pour donner un accord de principe à cette acquisition et pour autoriser le maire à entamer des négociations.

La commission Aménagement du territoire, réunie le 12 avril, a émis un avis favorable à cette opération.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire du 12/04/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis de principe favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZS 24, de 27 572 m², située aux Allanteries, appartenant aux consorts DURAND,
- AUTORISE le Maire à entamer des négociations en vue de cette acquisition,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 23/05/23
Le Maire Norbert Saulnier

